



*La Justice à Bordeaux*

## **XII**

### **1970-2000**

Au début des années soixante-dix, rien n'avait véritablement changé dans le monde judiciaire bordelais. Depuis 1945, et même avant. La vie judiciaire y était paisible, ordonnancée. Rythmée par les cérémonies de rentrée des cours et tribunaux à la mi-septembre, césures où s'égrenaient les mercuriales annuelles, statistiques quantitatives d'une justice bien rendue. A peine fut-elle troublée, en 1973, par l'alignement de l'année judiciaire sur un rythme moins scolaire, qui déplaçait pour le futur la sempiternelle manifestation de la fin de l'été au premier jour ouvrable suivant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile.

#### **Les Barreaux de Bordeaux**

Le barreau de Bordeaux n'avait guère changé lui non plus. Fidèlement attaché à ses traditions, dans lesquelles il paraissait presque immuable. Il est vrai qu'il est l'un des plus anciens de France. Les avocats y sont aussi anciens que la cité elle-même. Un des plus anciens bas-reliefs gallo-romains trouvés dans les entrailles de la ville ne représente-t-il pas un procès devant un magistrat municipal au 2<sup>ème</sup> siècle ? Et Ausone y fut avocat avant d'être grammairien.

En 1968, le très réglementaire «Tableau des avocats» ressemble encore à s'y méprendre à ceux du XIX<sup>ème</sup> siècle autant par sa présentation que par les inscrits qu'il recense. En vérité, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, le nombre des avocats bordelais ne s'est jamais éloigné du chiffre cent, si ce n'est à quelques unités près. Seule différence en termes d'effectifs, la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle traduit une diminution sensible des jeunes dans un barreau, composé majoritairement, quelques décennies plus tôt, par la liste des 150 avocats que l'on appelait encore «stagiaires». Crise des vocations ? Le barreau n'avait connu que des promotions de jeunes avocats à un chiffre jusqu'à 1968.

Les années soixante-dix amorcent le renouveau. Depuis 1968, le renouvellement annuel est à deux chiffres (dix à quinze environ par an) de 1968 à 1972. Il y a 141 avocats et 36 stagiaires en 1970. Ils seront 49 en 1972, 60 en 1977, 80 en 1979 et 86 en 1981. Il ne cessera de croître par la suite. Au cours des ans, les «stagiaires» ont perdu leur désignation invalidante. Ils sont sémantiquement des avocats à part entière depuis 1971.

«*Il n'y a pas de barreau bordelais*» se risquait à écrire Paul-Ernest de Rattier, en 1857. Son ouvrage s'appelait, il est vrai : "Bordeaux n'existe pas"<sup>1</sup>. A Bordeaux, comme ailleurs, le barreau existe. Il est même pluriel. Et, en tous les cas, duel. Deux traditions anciennes s'y sont toujours

---

<sup>1</sup> Paul-Ernest de Rattier. *Preuve évidente que Bordeaux n'existe pas*. L'Horizon Chimérique, 1988, p. 34

affrontées. Partagées entre un courant conservateur, qui sait tendre à l'extrême, et une minorité tournée vers le mouvement, bien présente mais condamnée aux seconds rôles, à l'exception de quelques cycliques résurgences, comme en 1848, en 1879, ou en 1945. Sans doute est-ce la raison pour laquelle l'ordre y est plus rigoureux qu'ailleurs, tandis que le mouvement n'y progresse qu'à pas comptés et de façon gourmée. Usuellement la tradition première y prend le pas sur la seconde, qui n'émerge que par soubresauts, comme par accident, avant de retourner à l'ombre pour de longues périodes. Passésistes et novateurs y coexistent dans une promiscuité qu'adoucit sinon la confraternité, du moins une commune croyance aux valeurs de la défense. En cela, le barreau des années soixante-dix, n'est ni différent de celui de l'après-guerre, ni de celui des époques précédentes.

En 1970 comme un demi-siècle plus tôt, le barreau s'honore toujours d'avoir compté dans ses rangs au 18ème siècle, De Sèze, le défenseur du roi en même temps que les régicides girondins, au premier rang desquels Vergniaud, l'homme qui a lu son arrêt de mort au roi devant la Convention. De même fut-il, au XIXème siècle, le berceau de la carrière professionnelle de Peyronnet, père des «lois scélérates» de 1830, mais aussi celui de Pierre Sansas, un des premiers chefs du parti socialiste girondin exilé sous le Second Empire ou de Ludovic Trarieux, fondateur de la ligue des droits de l'homme en 1898.

## *La Justice à Bordeaux*

C'est pourtant au cours des années soixante-dix, que le barreau aura connu l'éclosion de la modernité. En

1972, où il accueille en son sein les 30 anciens avoués du ressort du Tribunal de Grande Instance, pour former avec eux par «fusion», la nouvelle profession d'avocat qui porte les effectifs à 206 inscrits au tableau. Puis, sous effet de l'ouverture des échanges européens et internationaux qui l'amènent à créer une section européenne du barreau en 1979, il entreprend parallèlement de se tourner vers l'Europe (jumelages avec la Law Society de Bristol en 1976, avec le Barreau de Liège en 1978, avec l'Illustre Collège des Avocats de Bilbao en 1980, l'ordre de Casablanca en 1981, la Rechtsanwaltskammer de Munich en 1985, et l'Ordine degli avvocati de Florence en 1987) avant de mettre le cap vers l'est en se rapprochant de Sibiu en Roumanie.

C'est au milieu des années 1980, fort de quelques trois cents cinquante membres, que le barreau choisit la voie de l'aggiornamento et se tourne vers une tradition novatrice trop longtemps jugulée. C'est le choix du renouveau et de l'exploration de nouvelles contrées juridiques. En 1984, les jeunes avocats de Bordeaux seront les premiers en France à bénéficier de stages auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, et parmi les tout premiers, à la Cour de Justice des Communautés européennes de Luxembourg. En 1989, Me Stéphane Ambry fondera le CRIC (Centre de Recherche, d'Informations et de Consultations sur droits des Enfants) appelé à un développement constant.

En 1984, symboliquement, le barreau invite le garde des sceaux, Robert Badinter, à venir inaugurer le buste de Ludovic Trarieux, dont le sculpteur Pierre Lagènie a fixé les traits dans le bronze. Jeune bâtonnier républicain élu en 1879, l'année où la France se donne définitivement à la République, il était depuis sa mort quatre-vingts ans plus tôt, oublié. A Bordeaux, la tradition orale qui veut que les réputations ne se fassent qu'au palais avait préféré privilégier le souvenir de la trilogie plus conservatrice : Roy de Clotte, Habasque, Peyrecave. Dans le prolongement de l'événement, est créé un institut des droits de l'homme. Il reçoit, outre une mission de recherche et de formation, une tâche noble, qui reprend la tradition de défense des libertés du barreau de Bordeaux : décerner tous les deux ans un prix international à un avocat, sans condition de nationalité ou de barreau, qui a "illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes". Il doit porter le nom de «Ludovic-Trarieux »

Un an plus tard, en 1985, le premier prix est décerné à un avocat que les avocats bordelais connaissent pas ou peu. Il est alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du sud. "Le prix Ludovic-Trarieux est décerné à un avocat sud-africain", annonçait, en inversant les notoriétés, un entrefilet du *Monde*. Personne n'ignorera son nom au cours de la dernière décennie du siècle. Il s'appelle Nelson Mandela. Comme le prévoit le règlement du prix, sa fille, Zenani, est invitée à Bordeaux pour recevoir le

## *La Justice à Bordeaux*

prix au nom de son père. Il lui est remis, le 28 avril 1985, à l'occasion de la Rentrée Solennelle de la Conférence du Stage, cérémonie rituelle du jeune barreau qui depuis un an a quitté les boiseries dorées de la Première Chambre de la Cour pour prendre ses quartiers dans les Pas-perdus qu'elle n'a guère quitté depuis. Le 11 février 1990, Nelson Mandela été libéré pour connaître le destin que l'on sait. Depuis d'autres lauréats ont suivi. Ainsi pendant la dernière décennie du siècle, la tradition séculaire du barreau de Bordeaux a-t-elle du distinguer successivement, entre d'insignes souffrances, un avocat péruvien mutilé dans l'exercice de sa mission, une croate victime de l'épuration ethnique en Bosnie, une algérienne et un tunisien, involontairement réunis dans une même détresse le temps de dénoncer les douleurs du Maghreb. En 1998, Robert Badinter revient et dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale de la Magistrature, remet le cinquième prix Ludovic Trarieux à un avocat chinois, à peine réchappé des affres d'un camp de «réhabilitation par le travail».

Les activités des hommes ont besoin de lieux à leur mesure. Ce qui manque, dans les années 80, au barreau pour abriter ses services et réaliser ses activités, c'est une maison. Il faut un toit pour les avocats jusque là hébergés dans une partie du Palais de Justice ou depuis 1978, locataires d'un immeuble excentré. Il faut un lieu proche non seulement du palais de justice, mais également de la future cité judiciaire, dont la construction toujours annoncée est toujours repoussée. Et, cette maison commune doit être assez vaste pour pouvoir assurer les activités des divers services de l'ordre qui se sont



démultipliés au cours des années : des services d'assistance de gestion des cabinets au centre régional de formation professionnelle du ressort de la Cour. Il faut un amphithéâtre pour abriter les réunions et les manifestations des avocats.

En 1984, le lieu ardemment recherché est trouvé. Et le Conseil de l'Ordre donne mandat au bâtonnier d'acheter les locaux de l'ancienne librairie juridique Ulysse Peigne, situé en face du palais de justice (Rue du Maréchal-Joffre). Un programme ambitieux pour un barreau jeune et déterminé est mis en œuvre. Il s'agit de réhabiliter ou reconstruire trois immeubles – dont un doit être rasé - communiquant avec la rue du Hâ. En tout près de deux mille mètres carrés.

Dès 1985, commence, sous la direction de l'architecte Claude-Henri Aubert, un important programme de travaux financés grâce aux réserves accumulées par un ordre parcimonieux au cours des ans et à la souscription d'un emprunt de six millions de francs. En juillet 1985, les fondations sortent de terre. En septembre, le bâtonnier de l'époque peut écrire dans le *Bulletin du Bâtonnier* : « La grue est si haute qu'on ne saurait l'avoir vue. Le trou se bouche et déjà se surélève. Les avocats un « coffrent » et « bétonnent ». Donc on construit rue du Maréchal-Joffre ». Et il ajoutait : « Avec réalisme. Avec la volonté de gérer l'avenir, malgré les rigueurs ou les contraintes des choix qui engagent ». Le gros œuvre incluant un amphithéâtre d'une centaine de places sera terminé au début de 1986. Mais le barreau répuigne à

quitter le Palais de Justice. Il faudra sept ans pour que la construction devienne ce pourquoi elle fût conçue.

En 1992, le barreau de Bordeaux atteint 603 membres. Vingt ans après les avoués des tribunaux, les conseils juridiques et fiscaux par l'effet de la loi du 31 décembre 1991, sont devenus à leur tour des avocats. La population du barreau a presque doublé en sept ans. Moins en raison de l'apport des anciens conseils juridiques, que grâce à l'arrivée des jeunes. Le barreau ne cesse de s'étoffer et de se rajeunir. Chaque année amène à la barre désormais des promotions de près de quarante jeunes avocats. Avec cette nouvelle alliance, le barreau célèbre la « nouvelle profession ». Après sept années ternes, en cette heure nouvelle du barreau, le bâtonnier dont les pouvoirs sont désormais quelques peu bridés par la création d'un nouvel organe national, le Conseil National des Barreaux, accepte de quitter son traditionnel bureau qui jouxtait les balcons de la Cour d'Assises depuis près de cent cinquante ans au Palais de justice, et traverse, à son tour, la Rue du Maréchal Joffre. Ainsi se scelle symboliquement dans un lieu nouveau et neutre l'alliance du juridique et du judiciaire, de la plaidoirie et du conseil. Le conseil de l'ordre, comme prévu depuis 1985, ne peut que l'y suivre dans une salle des délibérations toute neuve privée des portraits des grands ancêtres mais plus propice aux choix de la modernité.

La «Maison» est bien la Maison de tous les avocats à l'échelle d'un barreau de près de 800 membres\* en l'an deux mille. Toujours en devenir, elle ne cessera de croître au cours des ans. L'acquisition en 1996 d'un quatrième immeuble, contigu des précédents, élargit son emprise. Sa rénovation progressive, de 1997 à 2000, n'est qu'une nouvelle étape, sans doute provisoire. De la Rue du Maréchal Joffre à la Rue du Hâ, d'autres murs ne demandent qu'à tomber et à s'offrir à l'esprit de conquête. Le XXIème siècle se chargera d'achever l'œuvre entreprise, en complétant l'unité du bâtiment dont les baies vitrées observent depuis 1985 la constante amélioration de son immédiat et prestigieux vis-à-vis, l'Ecole Nationale de la Magistrature.

### **La "pouponnière" ou l'école de tous les juges de France**

1970 est aussi une grande date pour l'histoire de la magistrature. Sinon celle d'une naissance, celle d'un baptême. C'est le 10 juillet 1970, en effet, qu'est signée la loi organique qui décide de transformer l'ancien Centre National d'Etudes Judiciaires (CNEJ) en une Ecole Nationale de la Magistrature. Illustrant une ancienne tradition judiciaire, dans une ville parlementaire où deux des trois «M» que Bordeaux a donné à la littérature, Montaigne et Montesquieu, avaient exercé des fonctions

---

\* 753 en 2000.

juridictionnelles, le CNEJ, créée par ordonnance du 22 décembre 1950 avait été transféré à Bordeaux par une décision gouvernementale depuis le 6 avril 1960.

Et depuis septembre de la même année, l'architecte Guillaume Gillet, membre de l'Institut et grand Prix de Rome, avait été chargé de construire ses locaux sur l'emplacement de l'ancienne prison du Hâ, que les Bordelais ont continué à appeler le «Fort du Hâ» bien après la démolition de l'ancien fort en 1835. En 1967, les détenus avaient quitté le Hâ pour la nouvelle prison de Gradignan et les démolitions avaient occupé les années 1969-1970. Comme lors des travaux de 1835, on a conservé les deux tours : la Tour dite des Anglais ou encore des Sorcières et la tour ronde appelée également de Poudrière ou des Minimes. La construction proprement dite s'ouvre en mars 1971 et le 12 décembre 1972, le Garde des Sceaux René Pleven peut venir en célébrer l'achèvement. Les anciens locaux du 17 Cours Xavier-Arnoz, le pavé des Chartrons, sont définitivement abandonnés. Et le CNEJ peut faire place à l'ENM. Pour tous les auditeurs de justice devenus magistrats, l'école de Bordeaux, est un lieu familier. Certains, entre eux, l'appellent la «pouponnière». N'est-ce pas à Bordeaux, dans la première Chambre de la Cour d'Appel, que les promotions successives de tous les magistrats de France prêtent depuis près de trente ans le serment d'être plus que des magistrats, des Juges ?

Pour avoir été ainsi construite à l'ombre des «flèches» de la cathédrale saint André, l'Ecole n'a pas pour autant véritablement déserté les rives de la Seine, une partie de la formation (notamment continue) des magistrats se poursuit, dans les locaux de la rue Chanoinesse, sous la protection des tours de Notre Dame. Et la mission de l'Ecole dépasse le cadre national. Elle a des relations avec l'étranger. C'est à Bordeaux que des élèves magistrats ou des juges chevronnés viennent d'un peu partout dans le monde pour assurer soit leur formation continue, soit le ressourcement. On y vient de très loin et offrandes, médailles ou parchemins qui accueillent le visiteur dans le nouveau vestibule d'entrée témoignent de cette mission judiciaire au-delà des frontières et de l'hommage décerné à ses professeurs et formateurs. L'Ecole est ainsi devenue la pépinière des hauts magistrats de France. Depuis 1970, ses directeurs, ses secrétaires généraux, ont vu leur destin les propulser aux plus hauts postes de la hiérarchie judiciaire comme à la tête de la Cour de Cassation pour Jean-François Burgelin, directeur de l'Ecole de 1978 à 1981 ou Pierre Truche, directeur des études puis directeur adjoint de l'Ecole de 1974 à 1977, voire beaucoup plus loin encore, à la présidence d'une haute juridiction internationale comme le Tribunal pénal pour l'ancienne Yougoslavie, pour Claude Jorda, Secrétaire général de l'Ecole de 1970 à 1976 et ancien procureur général de Bordeaux de 1985 à 1993.

Toujours recommencée, l'Ecole est conçue pour faire face aux défis des échéances futures. Chantier quasi-permanent, depuis 1990, elle a connu d'importants travaux

## *La Justice à Bordeaux*

d'agrandissement, et la rénovation intégrale de ses locaux, destinés à l'intégrer dans le plan d'ensemble du nouvel ensemble judiciaire abritant le nouveau TGI parallélépipède de verre, d'acier et de bois conçu par Sir Richard Rodgers. Comme en 1935, comme en 1969, on a conservé les deux tours. Mieux, le XXème siècle finissant en a ajouté une troisième, haute et carrée, qui monte la garde à l'angle de la Place Pey Berland. De ce fait, l'Ecole a changé d'adresse. Ou plutôt d'entrée. On y pénètre désormais par la rue des Frères-Bonie où son entrée forme le pendant de celle du nouveau tribunal de grande instance. Ainsi les futurs magistrats ont-ils abandonné leur vis-à vis (presque) naturel : la Maison de l'Avocat. Depuis 1985, symboliquement, les entrées se faisaient face. Le côté pair pour les avocats le côté impair pour les magistrats. Et en cette fin du vingtième siècle, comme si chacun cherchait sa différence, les deux immeubles ont progressivement modifié leurs ouvertures sur la rue. L'ENM n'a plus de façade offerte sur la symbolique Rue du Maréchal Joffre. Tandis que l'école des magistrats a choisi désormais de se ceindre de grilles, les avocats, sur le trottoir d'en face, ont ouvert leur devanture aux enseignes voyantes de la banque nouvellement installée dans leur Maison.

### **1974 – l'Affaire des "Vins de Bordeaux"**

En 1970, le monde judiciaire comme l'opinion était encore sous le choc. Résonnait alors l'écho d'un fait divers tragique qui n'avait pas donné lieu à un procès mais

qui avait durablement marqué les sensibilités judiciaires : l'«*affaire de Cestas*». En février 1969, un «forcené», André Fourquet, s'était retranché dans une petite maison blanche, située dans une clairière, aux portes de Bordeaux, avec deux de ses enfants dont la justice lui refusait la garde. Assiégé par des escouades de gendarmes et cerné par les half-tracks, il avait refusé de se rendre. Il avait même tué un gendarme. Pour l'apaiser on avait fait mine de retirer ses enfants à sa femme pour les confier à une institution. Puis, on avait donné l'ordre de l'assaut. Fourquet avait à nouveau tiré : sur ses enfants puis avait retourné l'arme contre lui. Et les portes forcées ne s'étaient ouvertes que sur trois cadavres. L'année soixante-neuf s'était terminée sur fond de malaise.

La grande affaire des années soixante-dix, celle qui défraie la chroniques, dont tout le monde parle, ce n'est pas une affaire criminelle. C'est une simple affaire correctionnelle : «l'affaire des vins de Bordeaux». C'est très exactement en 1970 qu'il faut situer son véritable début, sur fond de stagnation des coûts et d'étiollement du marché au cours de la décennie qui précède. De 1960 à 1970, le bordeaux en bouteille n'avait connu que 36% augmentation tandis qu'en Bourgogne les vins ont atteint 50% et ceux d'Alsace 85%. En 1970, justement, la récolte est abondante en bordelais. Les cours s'effondrent. le tonneau qui valait 1300 F tombe à 1000 F. En 1971 (la plus petite récolte des sept dernières années), les négociants achètent sur pied. En même temps, survient une demande brutale à l'exportation et une spéculation. Le 16 octobre 1972, dans *Sud Ouest*, on pouvait lire : «Le vin de Bordeaux court à la catastrophe».

Il n'en fallait pas plus pour qu'un ancien courtier puis négociant, Pierre Bert, n'entrevoie le parti qu'il pourrait tirer de la situation. « *Arsène Lupin du merlot* » (Florence Mothe) ou « *alpiniste de l'escroquerie* » (Frédéric Pottecher)<sup>2</sup>, - ou peut être les deux à la fois, - ce gascon, qui se dit lui-même le petit-fils de d'Artagnan, est doué d'une imagination intarissable. En quelques jours il monte, avec la complicité d'un chauffeur de poids lourd subitement promu au rang de Président-Directeur Général, l'entreprise qui lui permettra de réaliser ses desseins. Il suffira pour cela d'un chai de fortune à Saint Germain des Graves près de Verdélais, et d'une noria de camions-citernes. Au terme du manège, une partie de la fine fleur du négoce bordelais prendra le chemin des bancs de la correctionnelle. La fraude est simple : elle consiste simplement à acheter des vins rouges de consommation courante dans le midi puis à les faire circuler sur les routes françaises avec des titres de mouvements de vins blancs d'appellation contrôlée. En réalité, ce ne sont pas les étiquettes qui valent mais les «acquets», ces titres de mouvements qui accompagnent les transports des vins et déterminent les droits de circulation perçus par la Régie, qui varient. Pour cela, il suffit de posséder l'indispensable machine à timbrer les «acquets» que l'administration des contributions directes met à la disposition des négociants et de remplir différemment la souche et l'«acquit» détachable du registre. Ainsi, en cette période de spéculation, les vins blancs d'appellation deviendront au

---

<sup>2</sup> Pierre Bert, « *In vino veritas* », *l'Affaire des vins de Bordeaux*, Albin Michel, 1975, p.199.



terme de leur voyage des vins rouges sans aucune transformation ou altération du liquide et seront vendus dix fois leur prix. En quelques jours les bénéficiaires de la nouvelle société s'envolent et les plus grandes maisons de Bordeaux mordent à l'hameçon.

En réalité, le manège n'avait duré que quelques mois. C'est le temps qu'il faut à l'administration pour effectuer le rapprochement entre les souches des registres et acquits et découvrir qu'il existait en Bordelais un chai miraculeux où n'étaient entrés que des milliers d'hectolitres de vins de consommation courante et d'où était sortie la même quantité de vins d'appellation contrôlée, tandis que tournaient inlassablement des camions qui ne déchargeaient jamais.

Juridiquement parlant, l'affaire commence le 28 juin 1973, à 9 heures du matin sur le quai des Chartons, par une visite inopinée d'une brigade des contributions directes dans une célèbre maison de vins de la Ville. Au cours de l'été 73, la rumeur sourd lentement dans la ville. Le 15 août 1973, le *Canard Enchaîné* brise le silence : « La bonne société de consommation courante : Vins de Bordeaux, Giscard voit rouge ». *Sud-Ouest* sera obligé d'emboîter le pas de l'hebdomadaire satirique trois jours plus tard mais ses explications à connotation technique sont incompréhensibles du grand public. La deuxième salve médiatique allait être tirée en octobre suivant.

Lorsque l'instruction débute, le 22 novembre 1973, l'affaire a fait le tour du monde. Le New-York Herald Tribune de titre "*Scandal in Bordeaux* », tandis que

## *La Justice à Bordeaux*

le Financial Time, plus prudent, annonce : «*Great Wine mystery* ». L'émoi étreint le monde du vin. Suicide et vente de châteaux prestigieux vont s'ensuivre.

L'instruction puis le procès vont durer près de dix-huit mois. La salle du Tribunal correctionnel s'avère trop petite pour accueillir outre les prévenus et les témoins, la presse judiciaire, la presse internationale et tous les curieux qui veulent connaître les dessous du mystère. C'est donc dans la salle de la cour d'assises de la Gironde, sous le plafond où " La Justice, le Droit, la Loi, la Force compriment le crime » et où «l'innocence rentre dans les bras de la vérité " dans les couleurs que leur a données le pinceau de Jobbé-Duval, que s'ouvrira le procès le 28 octobre 1974. Restaurés il y a peu, les murs de la Cour d'Assises ont perdu leur tapisserie fanée, dont le jaune avait pris une couleur tabac, frappée de feuilles d'acanthé et de balances vert sombre qui la décoraient à mi-hauteur. Ils sont désormais recouverts de velours de Gênes couleur lie de vin, tandis que les boiseries sont repeintes en acajou verni. Par égard pour les accusés, ce sont les avocats de la défense qui occuperont le box des accusés, tandis que les prévenus resteront dans la salle d'audience. Le Palais est en émoi comme il ne l'avait plus été depuis l'affaire de Marie Besnard venue de Poitiers à Bordeaux pour y faire reconnaître son innocence et y être acquittée, après deux interminables procès et plus de douze ans de procédure, le 12 décembre 1961. Il faut installer en hâte un service spécial de cabines téléphoniques.

Le dossier comporte mille trois cent quatre-vingt-cinq pages et les débats occupent seize audiences du tribunal correctionnel du 28 octobre au 20 novembre 1974. Parfois tendus, parfois comiques, ils révèlent la complexité technique du dossier mais aussi la surévaluation de l'affaire. Le temps de la fermentation est révolu et une réalité s'impose : il n'y a pas d'affaires des vins de Bordeaux, il y a une «affaire Pierre Bert»<sup>3</sup>. A défaut d'avoir été le héros éponyme de l'affaire, Bert revendique tout au long des débats son rôle de cerveau. Responsable mais pas coupable. Avec, vissé sur le sommet crâne son chapeau trop petit qu'il n'enlève qu'à l'audience et ses lunettes aux épaisses montures couleur d'ébène, il n'a d'ailleurs qu'un argument : les vins ainsi vendus étaient d'excellente qualité. Il y insiste au point que l'éventualité d'une dégustation plane très sérieusement sur la Cour d'Assises. La justice va-t-elle se livrer à une dégustation à l'aveugle ? Le procureur de la république de Bordeaux, Henri Dontenville, qui a tenu à occuper lui-même le fauteuil du Ministère public dans une affaire qui met la ville en émoi, coupe court : " Votre vin était peut-être marchand, mais était il... loyal. ? », lance-t-il à l'adresse de Bert.

Pendant plus de deux semaines la ville ne bruit que du procès. Avec son cortège d'attente, de rumeur et de questions ? Qui était donc l'«aviseur» ? Cet indicateur qui avait informé les contributions du manège des citernes ? A la barre, le bâtonnier Jean Rozier.

---

<sup>3</sup> Florence Mothe, « *Toute honte bue* » un siècle de vin et de négoce à Bordeaux, Albin Michel, 1992, p.222

C'est la figure emblématique du barreau des années soixante-dix, le successeur de Léonce Peyrecave et autres Louis Chalés qui avaient dominé l'autre partie du siècle. Au banc de la défense, il tient sa place naturelle, la première. Propriétaire viticulteur du château des Arras, il est un éminent praticien du droit rural et un technicien du droit des vins, dont il écrit et met à jour périodiquement le « Code ». Il perpétue, à Bordeaux, la tradition des avocats au parlement, les châtelains et vigneron, pour lesquels l'usage s'était établi d'interrompre les audiences pendant plusieurs semaines de chaque année en septembre, moment sacré des vendanges. Courageux, il n'avait pas hésité en février 1969 à marcher seul face aux fenêtres armées du forcené de Cestas pour l'exhorter à se rendre. « J'ai failli le convaincre ! » glissait-il avec humilité. De la réhabilitation du bûcheron Solera, injustement accusé, à l'instruction de Maurice Papon, toutes les grandes affaires bordelaises d'un demi-siècle sont passées par son cabinet. Quand il disparaît, en 1987, une page du barreau de Bordeaux est définitivement tournée. Au procès des Vins, il est le « spécialiste ». Il questionne avec compétence et pugnacité. Au point que le président Lief finit par lui lancer: " Maître, ici c'est moi qui dirige les débats". La réponse tonna aussitôt, sous les murmures et les rires de la salle : « "Et c'est moi qui dirige la défense !" A ses côtés, l'autre grande figure du barreau de Bordeaux, en ces années : le bâtonnier Jules Ramarony, ancien ministre sous la IVème république et redoutable bretteur à la barre. Il défend avec ardeur l'image des vins du bordelais et fait acquitter l'œnologue de la maison de vins compromise.

Tous deux étaient les derniers d'une tradition bordelaise. Le procès est une tribune. Les plus grands avocats de France viennent y plaider : Robert Badinter, est partie civile pour le syndicat des appellations d'origine tandis que Roland Dumas, y combat, avec rouerie, l'accusation : «L'éloquence du réquisitoire ne doit pas masquer la faiblesse de l'accusation » résume-t-il. Moins de dix ans plus tard tous deux seront ministres dans le même gouvernement.

Le délibéré durera un mois et demi. Le 18 décembre 1974, Pierre Bert a été condamné un an de prison. D'autres à des peines allant de quatre mois à un an avec sursis. Dix prévenus ont été relaxés tandis que l'Etat obtenait le paiement de près de 38 millions d'amendes fiscales.

### **Dernière peine de mort à Bordeaux**

Le spectre de la guillotine planait sur la Cour d'Assises de la Gironde lorsque Jean-Joseph Portais y pénètre pour y être jugé en décembre 1979. A Bordeaux, on n'avait plus connu la réalité de la peine capitale depuis l'exécution du parricide Pons, le 21 juin 1960, dans la Cour du Fort du Hâ. Certes, en 1973, Bernard Cousty était venu y jouer la sienne, après que la Cour suprême ait cassé la peine de mort prononcée contre lui à Limoges, un an plus tôt. Il était aux côtés de sa maîtresse, Yvette Balaire. Tous deux avaient en 1970 fait disparaître odieusement ceux qu'ils croyaient l'obstacle d'un bonheur indicible : l'épouse de l'un et le mari de l'autre. De la façon la plus

odieuse. Cousty avait profité d'une épidémie de grippe et de la nuit de Noël pour endormir et étouffer sa femme. Puis il s'était déguisé en auto-stoppeur, pour arrêter le véhicule du couple Balaire, afin de simuler un accident au cours duquel il avait carbonisé le corps de son rival, après l'avoir tué, sous les yeux d'une maîtresse, toute de duplicité et de complicité. Le bonheur n'était pas au rendez-vous. Le fils d'Yvette avait en mars 1970, écrit au procureur de la République «pour demander une enquête. A toutes fins, pour sa «conscience personnelle». Aux assises de Limoges, Cousty avait été condamné à mort et Balaire à dix ans de réclusion criminelle. Devant le Palais, sur la Place d'Aisne, la foule massée avait crié «A mort !» Pour la France entière, ils étaient les «amants diaboliques de Bourganef». De leur histoire transposée dans le monde des notables, Claude Chabrol, a tiré un film, les «Noces Rouges». Dans l'attente de la cassation, Cousty avait passé cinq mois dans la cellule des condamnés à mort. Devant les assises de Bordeaux, le 28 mars 1973, le bâtonnier Charrière, de Limoges, et Me Christian Bonnenfant d'Avignon, décrivant seconde par seconde une exécution capitale jusqu'aux bruits, sec, du couperet frappant sur la lunette puis, mat, de la tête qui tombe, avaient sauvé celle de Cousty, au cri de : «Hommes de Bordeaux, je vous en supplie, refusez la mort. Prenez là à bras le corps et jetez-la hors de cette salle. Jetez-la hors de France !».

Il y avait peu de chance qu'il en soit ainsi pour Portais, en décembre 1977. Pour lui, aucun élément passionnel. Condamné à trois reprises par le passé à de lourdes peines de réclusion, ses crimes étaient crapuleux :

il avait assassiné une jeune bijoutière puis un brigadier de police de Libourne. Un témoin affirmait qu'il avait dit : « Pour moi, la vie d'un flic, ça ne compte pas ». Nul n'ignorait le châtement qui lui était promis.

« Rarement il m'a été donné de défendre un personnage aussi antipathique » dira plus tard, Robert Badinter, qui ajoutait : « Seul son âge plaidait pour lui »<sup>4</sup>. Portais le savait. A la maison d'arrêt de Gradignan, il avait attendu de nombreuses années et le temps de deux cassations de l'instruction. Il en était devenu le bibliothécaire. Pour comparaître devant ses juges, il s'était peu à peu composé une figure de noble vieillard : crinière blanche soigneusement lissée, longue barbe blanche, qui le faisait ressembler à Moïse. Il était entré dans la salle d'audience en brandissant comme un talisman le livre de René Floriot : « *Les Erreurs judiciaires* ».

La provocation fut sans effet. Portais ne niait pas avoir été présent sur les lieux des deux crimes, mais après des aveux circonstanciés, il soutint avec acharnement que c'était son complice, mort depuis, qui était l'assassin. Au deuxième jour du procès, le président Barreyre, sortant de sa réserve, l'avait mis en garde : « En vous conduisant comme vous le faites, vous vous privez de toute chance d'indulgence ». Malgré les efforts de Me Jean Charles Gonthier, qui supporta seul le fardeau d'une défense désespérée, par un samedi froid de décembre 1977, après quatre vingt minutes de délibération les jurés de la

---

<sup>4</sup> Robert Badinter, *l'Abolition*, Fayard, 2000, p.197.

Gironde le condamnèrent à mort. Mais le peuple avait moins soif de sang en cette fin de décennie. Le verdict fut cassé en 1978. Et moins de deux ans plus tard, le 27 février 1979, Portais, qui avait adjoint Robert Badinter à sa défense, rencontra l'indulgence des Jurés de Dijon. Ils lui accordèrent cette fois ci les circonstances atténuantes. Portais a ainsi sauvé sa tête. Ou plutôt Robert Badinter, a sauvé la tête de Portais, arrachant ainsi au bourreau pour la dernière fois de sa carrière une tête qui était celle du dernier condamné à mort de la Gironde. La troisième en quatre mois après celles de Mohamed Yahioui et de Michel Rousseau. «La responsabilité de la peine de mort, elle est celle de ceux qui la prononcent » avait-il plaidé. Et, c'est désormais la peine de mort qui n'avait que peut de temps à vivre. Deux ans après, Robert Badinter la ferait définitivement abolir.

### **Le spectre de l'erreur judiciaire.**

Avec l'affaire Portais, le fantôme de la peine de mort avait habité la Cour d'Assises. En 1985, avec l'affaire Mauvillain c'est le spectre de l'erreur judiciaire qui la hante. Dix ans plus tôt, le 25 novembre 1975, Guy Mauvillain avait été condamné par la Cour d'assises de Saintes à 18 ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'une vieille dame qu'il niait avoir commis. Elise Meilhan, professeur de piano de 76 ans, avait été sauvagement agressée à son domicile rochelais le 9 janvier 1975. Lors de son transport à l'hôpital de La Rochelle, elle avait parlé à l'oreille des médecins du service des urgences et murmuré le nom de son agresseur. En fait, le crâne éventré, elle



avait prononcé ces simples mots : « le mari de l'infirmière qui fait les piqûres.... Madame Mauvillain ». Bien qu'il ait toujours nié le crime, malgré l'absence de preuves matérielles et de mobile, Mauvillain avait été lourdement condamné. Immédiatement un comité de soutien actif s'était constitué pour obtenir sa mise en liberté. Le chroniqueur judiciaire Paul Lefèvre avait retrouvé et interviewé une voisine qui attestait qu'à l'heure du crime, Mauvillain était bien chez lui en train de faire la cuisine en l'absence de sa femme qui travaillait de nuit à l'hôpital. Qu'avait voulu dire la vieille dame ? Était-ce une accusation, une divagation ou un appel au secours ? Le débat entre réanimateurs, neurochirurgiens et psychiatres durait encore bien après le procès. Le trouble était tel qu'en juillet 1981, le condamné Mauvillain avait été remis en liberté par décision de Robert Badinter, alors Garde des Sceaux. Depuis plusieurs années déjà, les éditions successives du *Quid* comportaient son nom au chapitre des « erreurs judiciaires ». Le 23 octobre 1983, à la suite d'un pourvoi en cassation présenté " dans l'intérêt de la loi et du condamné ", la Cour suprême avait cassé le verdict de Saintes et renvoyé l'affaire pour y être jugée devant la Cour de Bordeaux.

Devant la cour d'assises de la Gironde du 26 au 29 juin 1985, le procès ne fut pas cependant la chronique d'un acquittement annoncé. A Saintes, Mauvillain avait été condamné, après un bref délibéré, en une journée à peine et dans le silence des médias. A Bordeaux toute la presse judiciaire était présente. Pour les mêmes faits, il y eut quatre jours, et près de quatre heures de délibéré avant

que les jurés de la Gironde ne rendent leur verdict et prononcent l'acquittement définitif de Mauvillain. Le samedi 29 juin à 20 H 30, Mauvillain était définitivement libre et réhabilité. Il avait passé plus de six ans en détention. Pour les 2455 jours passés en prison pour rien, en janvier 1987, il obtiendra 400 000 Fr. de dommages et intérêts.

### **Le plus long procès français de l'histoire**

Le 8 octobre 1997 s'ouvrait à Bordeaux le plus long procès français de l'histoire. C'est toute l'histoire sombre de Bordeaux de 1940 à 1945 lentement reconstituée qui pénétrait dans la salle de la Cour d'Assises. Le procès auquel on ne croyait pas avait commencé, le 6 mai 1981, lorsque le *Canard enchaîné* – décidément découvreur en ces trente dernières années des affaires bordelaises - avait titré : « Papon : Aide de camp ». Depuis octobre 1981, depuis le dépôt de la première plainte par Me Gérard Boulanger, Maurice Papon était poursuivi pour avoir facilité la déportation de quelque 1500 juifs provenant de 16 nationalités différentes dont 778 français et 207 enfants alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de Gironde. Depuis, c'était le procès de la démesure : l'instruction qui a duré seize ans, les faits qui remontent à plus de cinquante ans, l'âge de l'accusé : 87 ans. Le plus grave des crimes : celui perpétré contre l'humanité. Il a fallu trois juges d'instruction successifs pour achever un dossier de quarante tomes.

Longtemps on a cherché un lieu à la mesure d'un tel procès. La construction d'une immense Cour d'Assises dans la salle des pas perdus, dont les toitures viennent d'être refaites et dont les vitraux neufs et invisibles depuis l'extérieur portent désormais un ruban torsadé aux reflets ocre et tabac, qui court en haut des colonnes, a été un instant envisagé mais s'est révélé trop onéreux. Le ministère de la justice s'est finalement rabattu sur un réaménagement de la Cour d'Assises. Le budget sera l'occasion de refaire toute la sécurité du palais, l'électricité, les aménagements les plus sophistiquées, y compris le redécoupage des marches de pierre du palais.

Lorsque le 8 octobre 1997, Maurice Papon prend place dans le box des accusés, les co-incepés de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944 sont morts. L'action publique est éteinte envers eux. Il est seul dans la salle de la Cour d'Assises. Ce n'est plus celle du procès des Vins, de Portais ou de Mauvillain. En 1991, la salle a déjà été intégralement transformée sur les plans de l'architecte Bertrand Mazières. Ses murs, retapissés à vingt et une reprises depuis 1846, soit une fois tous les sept ans en moyenne, ont échangé le velours de Gênes bordeaux contre un vert de jade pâle tandis que le mobilier acajou foncé a laissé la place au chêne blond. Dans cette nouvelle salle, l'accusé a changé de place aussi. Le box n'est plus à la gauche de la Cour face aux Jurés, mais à droite, dans les stalles réservées au jurés qui flanquent désormais, juges à part entière, la Cour. Ce sont les parties civiles qui occupent l'ancien banc des accusés. Six ans après cette remise à neuf, le procès de cette fin de siècle a obligé à de nouvelles transformations : vitre

blindée contre les balles pour protéger l'accusé, sièges et tables de bois clair pour les trente-cinq parties civiles, écran géant déployé pour la projection des pièces à conviction de ce «crime de papier» : les lettres et ordres, rapports et réquisitions portant la signature de Maurice Papon. La Chancellerie a choisi d'enregistrer chaque seconde du procès pour l'histoire. Une batterie de caméras automatiques filme en divers champs les intervenants au procès et comme une salle n'y suffit pas, assure la retransmission en direct des débats dans la salle de la première Chambre de la Cour. Un cahier des charges édicte des règles strictes : seul doit être enregistré celui à qui le président a donné la parole, pas de plan de coupe, pas de réaction, pas d'émotion trahie ou volée. Dialogues ou répliques seront perdus pour l'histoire. Chaque acte de la régie est sous le contrôle d'un haut magistrat. La place de la République, ancienne Place d'Armes de Bordeaux, est transformée en véritable camp du drap d'or des temps modernes : dais blancs, caravanes érigées en studios improvisés, hérissés de paraboles.

Les premiers jours sont marqués par l'émotion, parfois teintée de stupeur : c'est la remise en liberté de Maurice Papon, le jour de la fête de Yom Kippour. Emprisonné, il avait annoncé qu'il refuserait de participer à son procès. La Maison d'arrêt ne pouvait surveiller sa santé. L'Hôpital ne pouvait garantir sa sécurité.

Puis, le procès «Papon» connût son cours normal, de sessions en interruptions, au gré des indispositions d'un accusé de 87 ans. Au fil des jours, il fut l'occasion pour les

bordelais une rencontre avec une réalité nouvelle que l'adhésion au gaullo-chabanisme leur avait permis d'occulter. Pour ceux qui les avaient vécues, c'était le face à face coupable avec les remugles de cinquante années d'histoire que l'on avait pu croire à jamais enfouies. Car c'est bien la réalité d'une histoire ignorée ou refoulée depuis cinquante ans qui émerge au cours des audiences. L'affaire qui divise – dignement au demeurant - les Bordelais n'est pas si simple. Maurice Papon, un secrétaire général de préfecture parmi d'autres ? Un bouc émissaire ? Mais la plupart des bordelais ignoraient la spécificité du département de la Gironde où le secrétaire général avait reçu une délégation de pouvoirs spéciaux pour opérer une «mission spéciale», la rafle du 16 juillet 1942. Une opération menée par les occupants ? Nul ne savait véritablement qu'avant même que ne commence la rafle dans la France entière, Benjamin Librach, qui n'avait que 20 ans, fut le premier arrêté de la première rafle, le 15 juillet à 20 H 30, par les gendarmes de Lormont à la Ferme de Malard à Pompignac où il avait cru trouver le salut parce qu'aucun allemand ne savait qu'il s'y trouvait. La réalité s'impose à tous : l'histoire, une histoire que l'on n'avait pas voulu connaître, ne peut plus être ignorée. Il faut la regarder en face. On avait oublié les victimes. Pourtant leurs parents, leurs enfants, sont là, présents dans l'enceinte de la Cour d'Assises. Les fils et filles des déportés, au premier rang desquels les vieux bordelais, enracinés dans le terroir de la ville que sont Maurice Matisson, Michel Slitinsky et Juliette Benzazon, témoignent de leur fierté d'agir au nom du devoir de mémoire. La projection d'une photo d'un être cher disparu à jamais dans les camps sur les écrans de la Cour d'Assises

## *La Justice à Bordeaux*

exorcise le refoulement. Une sépulture est enfin donnée à ceux qui n'en ont pas eu. Tout ce qui, sans le procès, fut demeuré enfoui et recouvert d'une chape de silence, revit au cours des six mois de débats.

Six mois de guerre de tranchée. On y verra défiler les anciens premiers ministres Messmer, Raymond Barre et Olivier Guichard, tous cités – parfois imprudemment - comme témoin à décharge par Maurice Papon. Un défilé de grands résistants : de Claude Bouchinet-Serreules (21 octobre) à Jean-Pierre Bloch (4 mars), en passant par Maurice Druon (22 octobre), Léon Boutbien (24 février) ou Jean Mattéoli (25 février). Pendant plus d'une semaine le prétoire deviendra amphithéâtre où l'on entendra les professeurs Robert Paxton, venu de New-York (31 octobre), Philippe Burrin, venu de Suisse (4 novembre), Jean-Pierre Azéma (3 novembre), Marc-Olivier Baruch (5 novembre) et René Rémond. Jean Lacouture et Henri Amouroux aussi. On y verra les obscurs, les sans-grades, les policiers ou de simples gardiens de la paix, entrés dans la résistance en 1944, après avoir trop vite oublié que leur passé de 1942 les suivait, cinquante ans après. Ou encore, assistera-t-on à l'interminable défilé des retraités de la préfectorale venus manifester leur solidarité dans l'épreuve.

Il y aura des minutes d'émotion vraie et d'effroi rétrospectif et des larmes aussi dans la salle de la Cour d'Assises de la Gironde. Elles n'ont jamais séché, cinquante ans après celles du petit Georges Gheldman, enfant de cinq ans séparé à jamais de sa mère, qui avait tellement pleuré qu'il croyait que «son cœur avait fondu » (15 décembre). Pas plus que elles d'Eliane Dommange à

qui on a pris sa vie en même temps que celle de ses parents (17 décembre). Ou encore celles, plus intérieures, d'Esther Fogiel, précipitée dans une cascade de malheur, elle, que hantera jusqu'à son dernier jour, la honte inexpiable et inexplicable d'avoir survécu à son petit-frère.

La démesure du procès l'accompagnera jusqu'à son terme. Emmenées par les avocats des victimes, représentées par Gérard Boulanger, qui le premier avait déposé en 1981 les premières plaintes et Arno Klarsfeld, suivis de trente-cinq avocats représentant dix sept associations, les parties civiles, devront plaider pendant plus de quinze jours. Le réquisitoire à deux voix, occupera deux journées. Au centre du débat Maurice Papon avait placé, une question : l'accusé connaissait-il la «solution finale » ? Enjeu : la complicité d'assassinat.

Maurice Papon, qui se déclarait fidèle serviteur de la loi, oubliait la loi. Point n'est besoin de connaître le sort final, l'arrestation, la séquestration, la déportation suffisent à qualifier la complicité de crime contre l'humanité. Les plaidoiries de la défense, deux fois recommencée en raison de la mort de madame Papon, le 25 mars, dureront plus d'une semaine. Enfin, le premier avril 1998, à midi, Me Jean-Marc Varaut peut lancer sa péroraison à l'adresse des jurés : "Vous ne pouvez prononcer de condamnation». Condamnation.... le dernier mot a retenti dans la salle. Il a accompagné les jurés dans la salle et son écho s'est répété tout au long du délibéré.

L'attente va durer plus de vingt et une heures dont une nuit entière. Nuit étrange. «La Concorde » , Place de la République a ouvert sa terrasse. «Le P'tit

## *La Justice à Bordeaux*

Maréchal », regorge de clients. La caméra du *Vrai journal* de Karl Zéro enregistre les derniers pronostics. A la terrasse printanière de la Concorde, Bertrand Poirot-Delpech est anxieux : il redoute un acquittement. Pierre Bois, du *Figaro*, est sûr du résultat. Il l'annonce : 10 ans. A minuit, cependant, dans la nuit du premier au deux, un couple de journalistes vide les cafés sur une fausse annonce de verdict imminent. La place de la République est noire de monde, comme un jour de manifestation. Seule irradie la lumière qui éclaire le péristyle du palais entre les douze colonnes dont l'architecte Thiac avait voulu emprunter le nombre au temple d'Aphaïa, dans l'Ile d'Egine. Cette nuit, plus de contrôle, plus de badge. Les grilles du palais de justice sont prises d'assaut. Non, le verdict sera pas rendu un Premier avril. Les Pas Perdus sont envahis et l'attente se poursuit dans la lumière blafarde de globes d'un autre âge. Après deux heures du matin, ce sont les salles d'audiences du tribunal et de la Cour qui deviennent des dortoirs de fortune. Le conclave des jurés durera jusqu'aux premières lueurs du matin. À 8 H 31, on annonce le verdict. C'est à 9 H, que le président Castagnède, ses assesseurs et les jurés reviennent, Les visages hâves et mal rasés pour les hommes, rouges et froissés pour les femmes. Le président lit, d'une voix qu'il veut neutre mais qui trahit son émotion, la réponse aux questions des jurys. « Oui ». C'est bien une condamnation. Seuls quelques convois, où son rôle personnel n'était pas formellement établi étaient écartés. La « complicité d'assassinat » aussi. La Cour d'assises de la Gironde juge que l'administration de Vichy ne connaissait pas le sort des déportés. Verdict : dix ans de réclusion criminelle. « C'est tout de même une peine à deux chiffres » commente Claude Jorda, président du Tribunal de La Haye présent



au moment du verdict. La peine que demandaient Serge et Arno Klarsfeld. Le procès appartient déjà au jugement des siècles futurs. Celui des générations qui, dans quelques cinquante ans, en découvriront les bandes vidéo. Mais rien ne sera plus jamais comme avant. Les six mois du plus long procès français de l'histoire ont profondément marqué moralement et physiquement tous ceux qui l'ont vécu. Le 2 avril 1998, à Bordeaux, l'affaire Papon ferme ses portes. Le vieux palais de justice construit par Thiach aussi. Dans quelques semaines, le nouveau Tribunal va ouvrir ses portes. Amputé du tribunal civil qui occupait son flanc droit depuis 160 ans, le vieux Palais ne sera jamais plus comme avant. Pourtant, comme si les grands événements judiciaires ne se résolvait pas à le quitter, c'est lui qui va connaître la dernière grande affaire siècle.

### **Le dernier procès des Girondins**

Car pas davantage que le premier des années soixante-dix, le dernier procès du siècle n'est un procès d'Assises. C'est lui aussi un procès correctionnel. Comme au XVIIIème siècle, époque de son âge d'or, Bordeaux termine le XXème avec un procès des Girondins. Mais c'est le procès d'une faillite et il ne concerne pas des orateurs de la Convention mais des contrats de footballeurs. Tant annoncé et tant attendu depuis le début des années 90, le procès de la gestion du club de football des Girondins est un procès à épisodes. Le 24 janvier 1994, Claude Bez, le président des Girondins de Bordeaux de 1978 à 1990, avait comparu une première fois devant le Tribunal Correctionnel dans l'affaire de la construction du Centre d'entraînement du Haillan. A la demande du Maire,

## *La Justice à Bordeaux*

il avait fait de Bordeaux non seulement le meilleur club de France, entre 1984 et 1987, mais un des plus grands d'Europe, et n'en était pas peu fier. Il portait son sempiternel imperméable beige qu'il refusera d'enlever malgré les exhortations du président. Content de ses effets répétés, il avait amusé la salle, qui gloussait de son obstination à appeler le président, « Monsieur le Juge », et le substitut, « Monsieur le Parquet ». Comme Pierre Bert, vingt ans plus tôt, et avec la même verve gasconne, il avait dirigé les débats et était même parvenu à faire battre en retraite ses accusateurs à l'audience. « Arrêtez de faire votre cirque ... ! » s'écriait le président Louis Montamat, tandis que Bez répondait : « Mais, ce n'est pas moi qui fait le cirque... »<sup>5</sup>. La presse s'amuse des échanges et loge les duettistes à la même enseigne. La discussion achevée, de la vérité rien ne transpara. Héros d'un procès qui le dépassait, Claude Bez, fut condamné à deux ans de prison dont un avec sursis. Avec sa gouaille et son franc parler, et malgré son obsession d'appeler – en vain – Chaban à la barre des témoins, faute de mieux, Bez n'était que le héraut du chabanisme finissant. Car, de l'avis de tous les spectateurs, il ne s'agissait là que d'un lever de rideau. Le match de gala était à venir et concernait l'autre procès, celui de la gestion des finances du club et du « trou » que la rumeur disait danaïdien depuis dix ans.

Ralenti par une longue instruction, puis retardé d'une semaine en raison de l'état de santé de l'un des prévenus, le procès de la gestion des Girondins de Bordeaux dans les années quatre-vingt s'est bien ouvert le

---

<sup>5</sup> *Le Monde*, 26 janvier 1994.

1<sup>er</sup> mars 1999 devant le tribunal correctionnel de Bordeaux mais il a tourné court. Le mardi 26 janvier 1999, Claude Bez est mort. Et il ne reste plus que des complices présumés : un agent de joueurs croate, un intermédiaire de football, un ancien directeur sportif du club, et son ancien secrétaire général soupçonnés d'avoir joué un rôle dans des surfacturations de transferts de joueurs et dans des détournements de fonds à l'occasion de matchs européens, entre 1983 et 1990, dont le montant global atteint 40 millions de francs.

Ce n'est plus que le procès des comparses qui n'intéresse plus personne. Il ne durera à peine une petite semaine. Du procès annoncé de la gestion des Girondins, il n'est guère plus question. L'examen porte sur les transferts d'une dizaine de joueurs : celui du croate Robert Zagar, acheté au club de Rijeka, en juin 1988, pour la somme de 1,6 millions de francs, dont seulement 600.000 francs ont été versés au club croate ou celui du Danois Olsen de Manchester United pour lequel les Girondins ont déboursé 3 456 millions de francs, en novembre 1988 alors que le contrat initial rédigé en Grande-Bretagne portait sur la somme de 375 millions de francs. En l'absence de Bez, l'audience est terne et face aux explications embarrassées ou maladroitement des quatre hommes, le président Louis Montamat, qui n'a plus son interlocuteur de 1994, ironise : « On est dans un monde où l'on brasse tellement d'argent que tout le monde en veut un petit peu ». Le procès de l'argent dans le sport n'aura pas eu lieu à Bordeaux. Un peu plus d'un mois plus tard, le 12 avril 1999, Ljubomir Barin reconnu coupable de l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés dans le cadre du détournement de 40 millions de francs des caisses du

## *La Justice à Bordeaux*

club de football entre 1983 et 1990 était condamné à deux ans de prison, dont un an ferme. Alors que l'an 2000 finissait, son appel n'était pas jugé. Le procès s'achèverait dans l'autre siècle. A moins qu'il n'ait été fini avant d'avoir commencé.

Déjà, en ces derniers mois du XXème siècle, tous les regards étaient tournés vers le nouveau Tribunal par lequel Sir Richard avait voulu annoncer une justice plus transparente pour le futur. Comme un message pour le XXIème siècle, sa « grande boîte vitrée », variation architectonique sur l'adage britannique « Justice must not only be done, but also seen to be done », était une question posée à l'avenir.